

Le vieillissement de la population et les incertitudes économiques, deux défis pour le système de retraite

L'**équilibre d'un système de retraite en répartition** est atteint chaque année si la masse de ses ressources – en premier lieu, la masse des cotisations qu'il reçoit – correspond à la masse des pensions qu'il verse.

Si, pour simplifier, on ne prend pas en compte les ressources autres que les cotisations, cette relation d'équilibre peut s'écrire sous la forme d'égalités, équivalentes entre elles :

$$\text{Masse des cotisations} = \text{Masse des prestations}$$

$$\text{Nombre de cotisants} \times \text{Taux de cotisation} \times \text{Revenu d'activité moyen} = \text{Nombre de retraités} \times \text{Pension moyenne}$$

$$\frac{\text{Nombre de cotisants}}{\text{Nombre de retraités}} \times \text{Taux de cotisation} = \frac{\text{Pension moyenne}}{\text{Revenu d'activité moyen}}$$

Cet équilibre met en jeu des **facteurs de nature démographique, économique et règlementaire** :

- ▶ le nombre de cotisants relativement au nombre de retraités, aussi appelé rapport démographique, qui dépend notamment du nombre de personnes appartenant aux différentes générations (personnes nées une même année), de l'espérance de vie et de l'âge auquel les personnes, en moyenne, partent à la retraite : plus cet âge est précoce ou plus l'espérance de vie est élevée, plus le nombre de retraités est important ;
- ▶ le montant des pensions relativement aux revenus d'activité ;
- ▶ le taux et l'assiette de cotisation, et les modalités de calcul et de revalorisation des retraites (voir la fiche 2).

Pour assurer la **pérennité financière** du système, c'est-à-dire sa capacité à assurer le paiement des pensions, actuelles et futures, à l'ensemble de ses affiliés, il est nécessaire de suivre ces trois facteurs d'équilibre sur la durée.

Cela passe par des travaux de projection qui tiennent compte notamment des incertitudes démographiques et économiques. Les incertitudes démographiques portent

d'avantage sur l'ampleur du vieillissement de la population que sur la réalité du vieillissement lui-même. Les incertitudes économiques, qui portent sur les perspectives d'emploi et de salaires, sont quant à elles plus délicates à apprécier.

Le contexte des projections en matière de retraite

Les travaux de projection en matière de retraite portent sur les perspectives des prochaines années, en lien avec la conjoncture, ainsi que sur les perspectives **à long terme**, compte tenu de la diffusion lente sur le système de retraite des effets des phénomènes démographiques, des modifications des parcours professionnels ou encore des mesures décidées dans le cadre des réformes.

Les **projections** financières réalisées régulièrement par le COR, dont c'est l'une des missions, portent ainsi sur plusieurs décennies – jusqu'en 2060 pour les dernières réalisées, publiées en décembre 2012 dans le 11^e rapport du COR. Elles s'appuient sur différentes hypothèses économiques et démographiques, toutes déduites des grandes tendances observées sur le passé, mais contrastées entre elles pour rendre compte de l'incertitude à l'avenir.

Ces projections sont réalisées à « législation inchangée », c'est-à-dire qu'elles ne prennent en compte que les mesures d'ores et déjà actées (les taux de cotisation en vigueur et les hausses déjà programmées, l'allongement de la durée d'assurance requise pour le taux plein jusqu'en 2020, le relèvement des âges de la retraite, etc. – voir la fiche 2).

Anticiper le vieillissement de la population

Le système de retraite français est confronté au vieillissement de la population, du fait de la conjonction de deux phénomènes :

- ▶ le **papy-boom**, c'est-à-dire l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses nées entre 1946 et le milieu des années 1970 ; le nombre de personnes

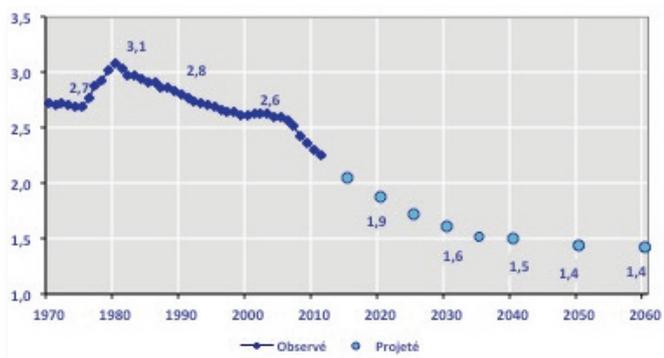
qui, chaque année, fêtent leur soixantième anniversaire est passé de moins de 600 000 au début des années 2000 à plus de 800 000 depuis 2006, et il devrait rester élevé jusque vers le milieu des années 2030 ;

- **l'allongement de l'espérance de vie** à 60 ans, laquelle est passée, en moyenne, de 20 ans en 1980 à 25 ans en 2010, et qui devrait continuer d'augmenter d'une année tous les dix ans d'ici 2060.

Jusqu'en 2006, le rapport entre le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans et celui des plus de 60 ans s'était maintenu au-dessus de 2,5. L'arrivée du papy-boom se traduit par une chute brutale de ce rapport, qui pourrait ne plus être que de 1,5 en 2040. Ainsi, pour deux personnes âgées de 60 ans ou plus, on ne dénombrerait plus que trois personnes âgées de 20 à 59 ans en 2040, contre au moins cinq avant 2006.

Après 2035-2040, donc après le papy-boom, le rapport entre le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans et celui des plus de 60 ans continuerait à diminuer avec la poursuite de l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans, mais à un rythme alors beaucoup plus faible.

Population âgée de 20 à 59 ans rapportée à celle des 60 ans et plus



Source : INSEE.

Les **hypothèses démographiques** retenues pour les projections en matière de retraite concernent trois facteurs : l'espérance de vie – ou, de façon similaire, la mortalité –, la fécondité et les migrations.

Les projections du 11^e rapport du COR reposent sur le scénario central des dernières projections de population de l'INSEE, réalisées en 2010. Elles ont été complétées par des variantes démographiques, consistant à retenir une hypothèse haute ou basse pour l'un des trois facteurs et à maintenir l'hypothèse centrale pour les deux autres, ou à retenir les hypothèses extrêmes pour les trois facteurs à la fois (voir le tableau en fin de fiche).

Rendre compte des incertitudes économiques

La croissance économique, qui conditionne le niveau de l'emploi et des salaires, affecte la situation du système de retraite à court, moyen et long terme, à travers les entrées de cotisations, les ressources fiscales et les droits à retraite générés. Les incertitudes sur les perspectives économiques justifient d'envisager plusieurs scénarios.

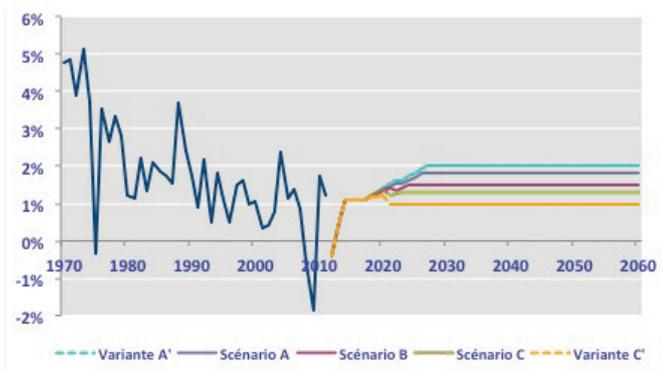
Les **scénarios économiques** sur lesquels se fondent les dernières projections du COR illustrent différents profils de sortie de crise à moyen et long terme, dont aucun n'est privilégié. Ils se différencient par les hypothèses de **chômage** et de croissance de la **productivité du travail**.

Ils correspondent à des scénarios volontaristes du point de vue de l'emploi, selon lesquels le taux de chômage diminuerait pour atteindre, vers 2030, 7 % ou 4,5 %.

Ils traduisent également les incertitudes relatives à la croissance de la productivité du travail, qui détermine la croissance des revenus d'activité, dans un contexte de stabilisation de la durée annuelle moyenne du travail en projection. Ces incertitudes ont conduit à compléter les trois scénarios économiques par deux variantes, qui reposent sur des hypothèses plus contrastées de taux de croissance de la productivité du travail, allant ainsi de 1 % par an à 2 % par an.

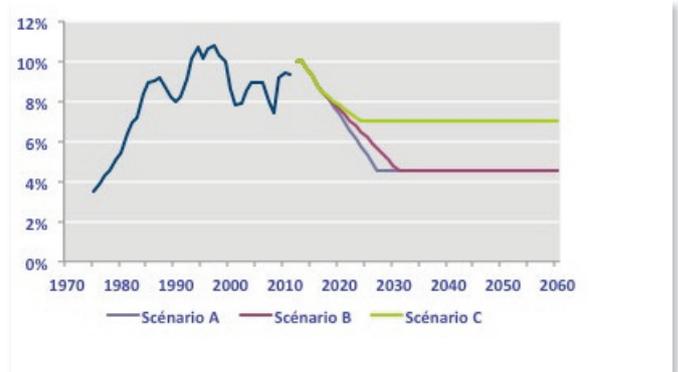
Plus que l'hypothèse de chômage, l'hypothèse de croissance de la productivité du travail a un effet déterminant, car cumulatif, sur la situation financière du système de retraite. Les diverses hypothèses de productivité examinées permettent ainsi de porter un diagnostic nuancé des perspectives financières du système de retraite (voir la fiche 6). ■

Taux de croissance annuel de la productivité du travail



1970-2011 : productivité par tête.
2012-2060 : productivité par tête (ou horaire).
Sources : INSEE, COR.

Taux de chômage



1975-2011 : champ France métropolitaine.
2012-2060 : champ France entière.
Sources : INSEE, COR.

Principales hypothèses retenues pour les projections du COR de 2012

| HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES | | | |
|---|---|--|----------------------|
| Scénario du 11^e rapport du COR | | | |
| Fécondité | 1,95 enfant par femme à partir de 2015 | | |
| Espérance de vie | Allongement de l'espérance de vie à 60 ans entre 2010 et 2060 : de 22,2 à 28,0 ans pour les hommes, de 27,2 à 32,3 ans pour les femmes | | |
| Migrations | Solde migratoire de + 100 000 personnes par an | | |
| Variantes démographiques | Variantes « basses » | | Variantes « hautes » |
| Fécondité | 1,8 enfant par femme | 2,1 enfants par femme | |
| Espérance de vie à 60 ans, en 2060 | Hommes : 26,2 ans Femmes : 30,3 ans | Hommes : 30,1 ans Femmes : 34,6 ans | |
| Migrations | + 50 000 par an | + 150 000 par an | |
| Population « jeune » « âgée » | Fécondité et migrations « hautes », espérance de vie « basse » Fécondité et migrations « basses », espérance de vie « haute » | | |
| HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES | | | |
| Scénarios et variantes du 11^e rapport du COR | | | |
| À long terme (au-delà de 2030) | Scénario A | Scénario B | Scénario C |
| Croissance annuelle de la productivité du travail | 1,8 % | 1,5 % | 1,3 % |
| Taux de chômage | 4,5 % | 4,5 % | 7,0 % |
| | Variante A' | | Variante C' |
| Croissance annuelle de la productivité du travail | 2,0 % | 1,0 % | |
| HYPOTHÈSES RÉGLEMENTAIRES | | | |
| Scénario du 11^e rapport du COR | | | |
| Taux de cotisation | Taux connus en octobre 2012. Par exemple, taux de cotisation CNAV sous le plafond de la Sécurité sociale à la charge des salariés : 6,75 % en 2013, 6,80 % en 2014, 6,85 % en 2015 et 6,90 % à partir de 2016 | | |
| Durée d'assurance requise pour le taux plein | Passage de 41 ans en 2012 à 41,75 ans en 2020 selon le principe de la loi du 21 août 2003, puis maintien à 41,75 ans jusqu'en 2060 | | |
| Revalorisation des pensions, des salaires (ou revenus) retenus dans le salaire de référence, des minima de pension et du minimum vieillesse | Sur les prix | | |
| Rendements AGIRC-ARRCO | Rendements constants (évolution des valeurs d'achat et de service du point comme le salaire moyen moins 1,5 point, sans être inférieure aux prix) | Rendements décroissants (évolution de la valeur d'achat du point sur le salaire moyen, de la valeur de service sur les prix) | |